



## **CONVOCATION**

**à la séance ordinaire du Conseil général  
de lundi 17 janvier 2011, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

### **TRENTE-DEUXIEME SEANCE**

#### **Supplément à l'ordre du jour**

##### **11-601**

**Interpellation** (dont l'urgence est demandée) du groupe **PopVertsSol** par **M. Christian van Gessel et consorts**, intitulée « Zone piétonne : où sont passées les places de parking pour handicapés ? » (Déposée le 12 janvier 2011) :

« Les soussignés ont remarqué que des trois places de parking pour handicapés qui se situaient derrière l'Hôtel de Ville, à la rue du Concert, il n'en reste plus qu'une, maintenant que les travaux sont enfin terminés, alors que la police a pu, quant à elle, garder la place qu'elle avait déjà, mais qu'elle utilise fort peu.

De même, à l'extrémité sud de la rue du Bassin, il y avait deux places pour handicapés (souvent occupées par trois voitures, ce qui montre bien l'utilité de ces espaces réservés), qui sont en passe d'être remplacées par des conteneurs de déchets enterrés. Apparemment, là aussi il ne devrait y en avoir plus qu'une.

Le groupe PopVertsSol en profite pour remercier vivement la Ville d'avoir installé des poteaux métalliques dans les parkings à vélo réinstallés dans la zone piétonne, permettant ainsi aux propriétaires de vélo de les attacher efficacement et de prévenir les vols.

Le groupe PopVertsSol demande cependant au Conseil communal :

- Où et quand les deux parking pour handicapés manquants vont-ils être (re-/dé-)placés à la rue du Concert ?
- Où et quand la place de parkings pour handicapés manquante va-t-elle être (re-/dé-) placée à la rue Bachelin ?

- Qu'en est-il précisément de toutes les autres places de parking pour handicapés autour de la zone piétonne (anciens emplacements, modifications éventuelles dues aux travaux dans la zone piétonne, suppression/déplacement/remplacement/..., échéancier, etc.) ?
- Comment l'administration a-t-elle communiqué (dans le passé) et va-t-elle informer (dans le futur) les personnes à mobilité réduite disposant d'un macaron les autorisant à se parquer sur ces places, afin d'éviter qu'elles ne tournent en ville pour rechercher les places temporairement ou définitivement supprimées ? Comment a-t-elle pu assurer et va-t-elle s'assurer de toucher, par ces informations, aussi les personnes handicapées n'étant pas domiciliées en ville de Neuchâtel, mais qui viennent régulièrement chez nous (agglomération / région / touristes) ? ».

Neuchâtel, le 12 janvier 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol